

02

Projet de vie horizontal, projets individuels verticaux

Le projet de vie et le projet individuel ou personnalisé sont souvent rapprochés jusqu'à devenir presque synonymes. Un même document peut alors être présenté comme le projet de la personne et comme le projet élaboré par le service qui l'accompagne.

Cette confusion donne silencieusement à l'organisation une maîtrise qu'elle ne devrait pas avoir. Le projet de vie et les projets individuels doivent se nourrir mutuellement, mais ils ne se situent ni dans le même espace, ni dans la même durée, ni sous la responsabilité des mêmes acteurs.

Le projet de vie voyage avec la personne

Le projet de vie est horizontal. Il est attaché à la personne, partout où elle est et partout où elle sera. Il traverse son domicile, ses relations, ses activités, les établissements, les services, les soins, les mesures de protection et tous les changements de son existence.

Il ne commence pas avec une admission et ne s'arrête pas à la sortie d'un service. Il ne dépend pas de l'offre disponible. Il concerne ce que la personne aime, désire, refuse, espère, redoute ou cherche encore, y compris lorsqu'elle ne peut pas le formuler clairement.

Un document peut en conserver une expression à un moment donné. Il ne contient jamais toute la vie. Le projet de vie reste vivant, incomplet et révisable. Il évolue avec les expériences, les rencontres, les événements et la pensée de la personne.

L'autodétermination appartient à cette même horizontalité. La personne doit pouvoir comprendre, réfléchir, essayer, s'exprimer et changer d'avis partout où elle vit, et pas seulement dans les moments prévus par une organisation.

Chaque projet individuel est une contribution située

Le projet individuel ou personnalisé est vertical. Ce mot ne signifie pas qu'il devrait être imposé d'en haut. Il indique que ce projet s'inscrit dans une offre particulière : un service, un établissement, un soin, un accompagnement ou une intervention déterminée.

Il organise ce que cette réponse peut apporter à la personne. Il précise des engagements, des moyens, des actions, des responsabilités et des moments de réexamen. Son périmètre est nécessairement limité par les missions et les possibilités de l'organisation.

Une même personne peut avoir plusieurs projets individuels en même temps. Chacun constitue une verticale différente. Aucun ne peut contenir ni remplacer le projet de vie horizontal qui les traverse tous.

Le service a la main sur la qualité de sa contribution et sur les engagements qu'il prend. Il n'a pas la main sur le projet de vie. Il doit s'en nourrir, y contribuer et accepter qu'une

part essentielle de la vie de la personne reste extérieure à son organisation.

Les acteurs ne sont pas de même nature

Le projet individuel est construit avec la personne et mis en œuvre par des professionnels agissant au titre d'un service ou d'une institution. Le projet de vie se forme et se réinterroge dans un espace beaucoup plus vaste, avec les personnes physiques qui connaissent la personne dans la proximité et l'intimité de son existence.

Ces personnes peuvent être des proches, des amis, des bénévoles ou des professionnels avec lesquels une véritable relation de confiance s'est construite. Elles ne se limitent pas aux acteurs d'une offre et ne disparaissent pas nécessairement lorsqu'un accompagnement prend fin.

Une même personne physique peut participer aux deux espaces. Un professionnel peut contribuer au projet individuel au titre de son service et, dans certaines situations, compter personnellement dans le cercle de confiance de la personne. Les rôles et les engagements ne se confondent pas pour autant.

Une personne morale peut organiser et garantir un projet individuel. Elle ne peut pas devenir, à elle seule, l'humanité de proximité qui accompagne le projet de vie.

Une circulation dans les deux sens

Le projet de vie nourrit les projets individuels. Il leur donne une orientation à partir de ce qui compte pour la personne. Chaque service peut alors se demander quelle contribution précise il est capable d'apporter.

Le mouvement circule aussi dans l'autre sens. Une expérience vécue dans un accompagnement peut révéler un désir, une peur, une capacité nouvelle ou un refus. Ce que la personne découvre peut modifier son projet de vie et conduire à réviser les autres projets individuels.

Cette circulation suppose une continuité humaine. Quelqu'un doit pouvoir relier les expériences, conserver la mémoire de ce qui a été essayé, entendre ce qui change et aider la personne à faire connaître ce qui compte désormais pour elle.

Un dossier partagé ne remplit pas à lui seul cette fonction. Tout ce qui appartient à l'intimité d'une relation n'a d'ailleurs pas vocation à être inscrit dans un dossier institutionnel. Les informations nécessaires aux accompagnements doivent circuler avec discernement, selon la volonté de la personne et les règles applicables.

Qui soutient l'horizontalité ?

Les institutions organisent chaque verticale. Mais qui regarde l'ensemble depuis la personne ? Qui observe les relations qui l'entourent, relie les différentes contributions, repère les contradictions et continue à interroger son projet de vie lorsque les offres et les professionnels changent ?

Cette responsabilité est aujourd'hui insuffisamment reconnue. Elle repose souvent sur un ou plusieurs parents, un proche ou un professionnel particulièrement engagé. Lorsqu'il s'épuise, s'éloigne ou disparaît, l'horizontalité de la vie peut se retrouver sans soutien, alors même que plusieurs services continuent à intervenir.

Le cercle de personnes de confiance permet de rendre cette continuité humaine visible. Il ne prend pas possession du projet de vie et ne décide pas collectivement à la place de la personne. Il lui offre un contexte durable pour penser, exprimer et réinterroger sa vie, puis pour faire entendre cette orientation auprès des différents services.

Les institutions ont donc une responsabilité qui dépasse la bonne rédaction de leurs projets individuels. Elles doivent regarder si cette humanité de proximité existe, la reconnaître, coopérer avec elle et contribuer à la soutenir lorsqu'elle se fragilise ou qu'elle manque, sans la tenir.

Remettre chacun à sa juste place

Le projet de vie appartient à la personne. Son humanité de proximité et d'intimité l'aide à le faire vivre dans la durée. Chaque projet individuel traduit la contribution d'une offre particulière. Les institutions soutiennent les conditions permettant à l'ensemble de rester relié.

Cette distinction ne sépare pas les acteurs. Elle leur permet de coopérer sans que les organisations s'approprient ce qui appartient à la personne.

Le projet de vie traverse toute l'existence. Les projets individuels y contribuent, service après service.

Documents associés à lire ou télécharger

C'est ma vie

L'article du blog DEDIÇI à l'origine de cette réflexion.

C'est ma vie - document de fond

Un article de style journalistique destiné aux décideurs ; la carte donne accès au texte et au PDF.

Mon projet de vie

Parcours, documentation et appuis pour formuler un besoin de soutien humain durable.

Un cahier pour entrer dans le corpus DEDIÇI. Texte CC0.

Documents associés : droits propres. collections.dedici.org